



## Enfants ne subvenant pas aux besoins de leurs parents

Par **Soe**, le **26/03/2010** à **12:43**

Bonjour,

J'aimerais savoir qui oblige un enfant à subvenir aux besoins de ses parents : L'Etat ?

Si la personne ne veut pas subvenir aux besoins de ses parents ( par exemple parce qu'il préfère se servir de son argent pour ses propres enfants et non pour ses parents), quels sont les risques encourus ? Qui va l'obliger à payer ?

D'avance, merci pour votre aide.